

Adami**Spedidam**

Communiqué de presse

Le gouvernement envisage de priver les artistes interprètes qui continuent à travailler après avoir liquidé leur retraite d'une partie de leurs revenus

Alors que les textes en vigueur jusqu'à ce jour ont toujours laissé les artistes du spectacle cumuler leur retraite avec les revenus qu'ils tirent de la poursuite de leur activité sur scène ou de leurs droits voisins, le gouvernement entend désormais limiter ce cumul à 7 000 € par an, sauf à rendre au-delà de ce plafond 50% des revenus perçus pour celles et ceux qui ont moins de 67 ans.

Ce projet méconnaît totalement les réalités vécues par les artistes.

Les artistes intermittents du spectacle ne choisissent pas le moment où ils liquident leur retraite puisque le régime d'assurance chômage leur coupe les vivres dès qu'ils ou elles ont le nombre de trimestres requis. En l'occurrence, compte tenu des carrières hachées, des salaires souvent faibles, toutes les statistiques montrent qu'une grande majorité des artistes ont de petites retraites. Pour beaucoup, la poursuite de l'activité n'est donc pas un choix mais une nécessité. La règle commune, conçue pour des personnes qui ne prennent leur retraite que lorsqu'ils estiment son montant suffisant, a des effets catastrophiques pour les artistes.

La vie artistique, les projets de création, sur scène, en studio ou sur les tournages ont d'autres logiques que les barrières d'âge du régime de retraites. Les artistes doivent rester libre de participer à la création quel que soit leur âge. Il n'est pas imaginable d'en pénaliser certains financièrement, à plus forte raison sur les droits voisins qui ne sont que la juste rémunération de l'exploitation de leur travail par des tiers.

Nous saisissons le gouvernement et la représentation parlementaire à qui nous demandons de maintenir l'exception pour les activités liées à la création artistique.

Paris, le 29 octobre 2026

Contacts presse

ADAMI - bsauzay@adami.fr

SPEDIDAM - Adeline.laumonier@spedidam.fr

SNAM-CGT - philippe.gautier@snam-cgt.org

SFA-CGT - j.salinger@sfa-cgt.fr

SNMS-CGT - president@snms.info

SNAPAC-CFDT - paca.snapac.cfdt@gmail.com

SN3M-FO - jlbernard.fo@gmail.com

SNLA-FO - syndicat.snla-fo@wanadoo.fr

Sud Culture Solidaires - contact@sud-culture.org

SNAPSA-CFE-CGC - snapsa.cfecgc@gmail.com

SAMVA-CFE-CGC - presidence@samva.info